

## LE PASSEPORT PREVENTION

### MON PASSEPORT PRÉVENTION

Créé par la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, le **Passeport de prévention** est le service numérique dédié à la prévention des risques en santé et sécurité au travail.

**Il a pour objectif de répertorier les formations et les certifications en matière de santé et sécurité au travail (SST).** Le but est de faciliter, pour les employeurs, le suivi des formations en SST réalisées par leurs agents, en anticipant leur péremption et leurs mises à jour.

Le décret n° 2025-748 du 1er août 2025 est venu préciser le périmètre des formations éligibles au dispositif, et les délais dont disposent les organismes de formation et employeurs pour procéder à leurs déclarations.

L'espace de déclaration du passeport de prévention est accessible depuis le 16 mars sur [le portail du passeport de prévention](#) ou directement sur [Net entreprises](#).

Les employeurs doivent déclarer les formations obligatoires dispensées en matière de santé et de sécurité, ce qui comprend :

- les formations obligatoires encadrées par la réglementation ;
- les formations pour des postes qui nécessitent une autorisation ou une habilitation de la part de l'employeur ;

Un simulateur, qui vous permettra de connaître les formations à déclarer, est accessible depuis le lien suivant : <https://passeport-prevention.travail-emploi.gouv.fr/simulateur>.



La Caisse des Dépôts a mis en place un accompagnement pour l'utilisation du service avec :

- des Webinaires : <https://passeport-prevention.travail-emploi.gouv.fr/node/108>
- des Replays accessibles sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=1cJwCBmuw9c>

Source : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/actualites/employeurs-du-nouveau-pour-le-passeport-de-prevention>

# Calendrier

du Passeport de prévention : un déploiement progressif du dispositif

**MON  
PASSEPORT  
PRÉVENTION**

**2 août 2021**

Loi créant le  
Passeport de prévention

**5 oct. 2022**

Ouverture du Portail  
d'information du  
Passeport de prévention

**29 déc. 2022**

Décret détaillant  
les modalités du  
Passeport de prévention

## Organismes de formation

**28 avril 2025**

Déclaration  
des formations

*1<sup>er</sup> septembre 2025 :  
Début de  
l'obligation de  
déclaration*

**1<sup>er</sup> août 2025**

Décret détaillant  
la liste des formations  
éligibles et les délais  
de déclaration

## Employeurs

**16 mars 2026**

Déclaration des  
formations

*Vérification des  
formations des  
organismes de  
formation*

**9 juill. 2026**

Ajout de nouvelles  
fonctionnalités pour  
l'import en masse  
des données  
par fichier

## Travailleurs

**4<sup>e</sup> trimestre 2026**

Déclaration des  
formations

*Consultation  
des formations  
déclarées par  
les employeurs et  
les organismes  
de formation*